

CNP, gestionnaire des contrats PREFON, maquille un formulaire

La CNP est gestionnaire des contrats PREFON et instruit les dossiers de liquidation de retraite des fonctionnaires qui ont souscrit à un tel contrat. CNP, peut-elle tricher dans le versement des retraites ? Comment ?

Récemment CNP a maquillé un formulaire rempli par un adhérent pour éviter de lui verser la totalité de ce qui était dû. Le maquillage a été révélé après une expertise graphologique ordonnée par un tribunal. La CNP peut donc maquiller les formulaires de tout adhérent. Aux adhérents de se méfier désormais et de réagir.